

Asile et migration: un accord qui offre de bonnes solutions pour le passé mais des inquiétudes pour l'avenir

Le Forum Asile et Migrations prend acte de l'accord sur la régularisation qui a été conclu hier par le gouvernement Van Rompuy II. Avec la définition des critères, une solution se profile pour beaucoup d'étrangers qui vivent depuis des années dans notre pays dans une situation difficile. Notre principal regret est qu'il s'agit essentiellement d'une opération unique sur l'ancrage local et qu'il y a à nouveau aucune clarté quant à la politique de régularisation qui sera menée dans le futur. En attendant l'application de ces mesures, nous demandons un moratoire sur les expulsions pour les personnes qui entrent dans ces critères.

Le Forum Asile et Migrations se réjouit que le gouvernement fédéral soit enfin arrivé à un accord en matière de régularisation après un an et demi d'attente. Le Premier ministre a tenu parole et a exercé avec succès une pression maximale dans ce dossier. Le fait qu'un compromis ait pu être trouvé en une journée démontre que c'est surtout le manque de volonté politique qui a empêché auparavant l'aboutissement dans ce dossier.

L'accord est une traduction dans les grandes lignes de l'accord de gouvernement. Il ne mènera pas à une régularisation générale et demeure dans le cadre de la loi. **Ce texte contient plusieurs éléments positifs:**

- Dans le cadre de l'opération unique de régularisation, les dossiers ne sont pas seulement analysés sur papier par un fonctionnaire mais le requérant sera également entendu par la Commission Consultative des Étrangers;
- Dans le cadre de cette opération unique, aucune condition de recevabilité inatteignable n'est posée et la « régularisation par le travail » y trouve également une place (= les personnes qui sont en possession d'un contrat de travail);
- Une procédure (d'asile) déraisonnablement longue peut mener à une régularisation parce que les autorités belges sont ici en faute. Ceci vaut aussi pour les procédures clôturées, ce qui pour nous est logique;
- Le délai pour l'opération unique de régularisation est suffisamment long pour préparer son dossier et l'introduire (3 mois à partir du 15 septembre 2009).

Toutefois, le Forum Asile et Migrations regrette que **des critères clairs n'aient pas été définis pour l'avenir**, ce qui était notre principale revendication. A l'instar de l'opération qui a été menée en 2000, la politique de régularisation après le 15 décembre 2009 dépendra en grande partie du pouvoir discrétionnaire du ministre. Ce qui n'est pas une bonne chose parce que cela renforce l'insécurité juridique et peut créer un effet d' « appel d'air ».

Le Forum Asile et Migrations souhaite également des dispositions plus claires pour la catégorie des « personnes vulnérables », ces personnes risquant d'être écartées à cause du critère « travail » qui, dans tous les cas de figure, a un poids très important. La disposition générale « qu'une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables » doit être précisée aussi rapidement que possible.

L'accord de gouvernement évoquait clairement de la mise en place d'une « circulaire ». Pour le Forum Asile et Migrations, le fait que **toutes ces dispositions se trouvent dans une instruction et non pas dans une circulaire risque de poser des problèmes d'insécurité juridique**. L'instruction doit en tout état de cause être rendue publique de façon transparente et active et il

doit y avoir des garanties quant à sa stabilité, également après cette législature.

Pour le Forum Asile et Migrations, les personnes qui entrent dans les critères de cette instruction ne peuvent faire l'objet d'une expulsion avant le 15 septembre et pendant le traitement de leur demande. Le Forum Asile et Migrations demande un moratoire sur les expulsions pour les personnes qui rentrent dans ces critères. Le gouvernement doit prendre des engagements clairs sur ce point le plus rapidement possible.

Le Forum Asile et Migrations appelle le gouvernement à mettre tout en oeuvre afin d'appliquer cette instruction de manière efficace et correcte et notamment que l'Office des Étrangers et la Commission Consultative des Étrangers amenée à traiter les demandes disposent du personnel et des moyens suffisants.

Enfin, le gouvernement doit dès à présent se préparer à vérifier la mise en oeuvre de l'opération et à l'évaluer. Les éléments positifs de l'opération devraient, à l'issue de celle-ci, continuer à être appliqués dans le cadre d'une politique structurelle, tant en ce qui concerne les critères que la Commission Consultative des Étrangers. Après le 15 décembre 2009, des situations humanitaires d'urgence continueront à se produire.

Contact: Malou Gay, porte-parole du Forum Asile et Migrations: 0475448187